

**1985**

5 Janvier

**Assemblée générale**

Le Président Callais ouvre l'assemblée générale par un exposé sur l'activité de la Société au cours de l'année écoulée, résumant les différentes communications présentées, qui ont toutes apporté leur contribution à la connaissance historique de Compiègne et de ses environs.

Puis le Trésorier Maître Boulc'h donna le bilan financier ; la bonne trésorerie permettra de publier le tome 29 de notre *Bulletin* en 1985. Les deux comptes rendus sont approuvés à main levée par l'assemblée.

Il est procédé ensuite au renouvellement statutaire du Conseil d'administration, par un vote à bulletin secret. A une écrasante majorité, la liste sortante est reconduite dans son entier.

M. Carolus-Barré, Président d'honneur, prononce l'éloge funèbre de M. Raymond Cazelles, conservateur honoraire du Musée Condé et Président de la Société d'histoire et d'archéologie de Senlis, grand érudit, et spécialiste notamment du duc d'Aumale.

**Brigitte SIBERTIN-BLANC**  
*Le monastère de la Visitation Sainte-Marie de Compiègne*  
(1ère partie)

Publ. dans *Bull. de la Société Historique de Compiègne*, 1985, t. 29, p. 135-174.

2 février

**Abbé Bernard MERLETTE**  
*Le chartrier de l'abbaye Saint-Corneille et sa dispersion*

Eminent médiéviste et spécialiste en particulier des manuscrits de Laon, l'abbé Bernard Merlette s'attache à présent à l'étude de l'abbaye Saint-Corneille, notamment de son chartrier et de sa dispersion, sujet de sa communication du jour.

Le chartrier constitue pour une abbaye l'ensemble de ses archives, fait à la fois d'actes originaux et de copies. On peut distinguer les copies anciennes du Moyen âge

et les copies modernes (XVI<sup>e</sup> a au XVIII<sup>e</sup> siècle) ; de même les copies officielles authentiques, et les copies privées.

Au Moyen âge les cartulaires sont établis par le cellérier, à usage interne pour l'administration du monastère. Les « vidimus » ou copies authentiques isolées sont délivrées par le roi ou les officiaux de l'évêque à l'occasion d'un procès.

Du XVI<sup>e</sup> au XVIII<sup>e</sup> siècle, outre les copies conformes, sont établies des copies dites « informes », destinées à la formation des recueils de mémoires historiques, effectuées sur place (à Compiègne par Dom Bertheau et Dom Gillessou), ou envoyées à Paris, à Dom Mabillon en particulier. La copie informe peut se révéler meilleure, ou moins bonne, que la conforme.

Le chartrier de Saint-Corneille est l'un des plus riches et des plus purs du nord de la France, tout en venant après ceux des grandes abbayes (Saint-Denis, Corbie, Saint-Germain-des-Près...) ; mais 1/10 des diplômes royaux publiés par Mabillon dans le *De re diplomatica* proviennent de Saint-Corneille, et 7,5 % des diplômes de Charles III le Simple. Fait exceptionnel, aucun document faux ou altéré ne s'y trouve.

La constitution et le classement du chartrier sont étroitement liés aux différentes phases de l'histoire de l'abbaye, rappelées par le conférencier : depuis la fondation de 865 par Charles le Chauve, sanctionnée le 8 mai 877, instituant à la chapelle palatine des chanoines réguliers suivant la règle d'Aix-la-Chapelle établie en 816 par Louis le Pieux, aux différentes réformes : celle de 1150, bénédictine, par l'action de Suger et de Saint Bernard, sous Louis VII le Jeune, et la réforme mauriste de 1626. En 1483 l'introduction de la commande introduisant la séparation entre la mense abbatiale et la mense conventuelle, amène une réorganisation du classement du chartrier : les revenus des domaines et les charges sont partagés, à chaque office est attribué un petit revenu (prieur, cellérier, etc...)

En 1658 le titre abbatial est supprimé, au profit des dames du Val de Grâce, par Anne d'Autriche, les archives sont alors partagées.

A l'origine, le chartrier comprend pour l'essentiel les actes royaux ou des grands seigneurs, ainsi que quelques bulles pontificales.

L'organisation du temporel intervient au XIII<sup>e</sup> s. avec la rédaction des cartulaires.

Leur classement mélange les deux méthodes de classement en usage : hiérarchique, et topographique.

En tête se situent les titres généraux, des papes et des rois ; viennent ensuite les titres particuliers classés par domaine.

L'ordre des cartulaires correspond au classement effectif des actes conservés, pliés dans des casiers ou tiroirs, portant sur le dessus résumé et cote de rangement avec lettre et nombre.

Il subsiste pour Compiègne une série de cartulaires étudiés par D. Lohrmann en 1971.

Le cartulaire blanc est passé du Val de grâce aux Archives Nationales, sauf un fragment à la Bibliothèque Nationale.

Le cartulaire rouge a disparu ; il en subsiste plusieurs copies réalisées en 1672 pour le Val de Grâce, et pour Saint-Germain-des-Près.

Les deux cartulaires de la Bibliothèque municipale de Compiègne sont en réalité, le premier (le mss 41) un recueil d'actes papaux et royaux à usage interne, en deux

fragments reliés postérieurement, et le second (mss 281) une esquisse de cartulaire, dès l'origine incomplet à la fin, mutilé au début dès le XV<sup>e</sup> siècle, et au parchemin mal découpé.

Les originaux ont presque tous disparu.

Le diplôme impérial de 877, dite charte dorée en raison de la bulle d'or qui l'accompagnait, a fait l'objet de plus de trente copies, plus ou moins exactes.

Il a été copié en 1738 pour l'administration royale, à la suite de l'incendie de la Chambre des Comptes de 1737.

A la Révolution, plus de 4.000 chartiers ecclésiastiques des congrégations supprimées sont déposés au chef-lieu de district puis du département.

L'incohérence des lois, la rapidité du triage et le manque de compétences, le pillage aussi ou l'envoi aux arsenaux, ont trop souvent prévalu, et c'est en définitive le hasard qui a presque toujours présidé au choix des documents subsistants. Le vandalisme a d'ailleurs été stigmatisé par Michelet et l'abbé Grégoire.

A Compiègne des archives sont brûlées avec les rois de bois de Saint-Corneille.

Quelques pièces isolées se trouvent aux Archives de l'Oise, d'autres aux Archives Nationales, mais la constitution de fonds artificiels dans ce dernier dépôt en rendent la découverte aléatoire.

Il reste que le travail du Chanoine Morel demeure considérable ; il comprend de nombreuses chartes compiégnoises en dehors de Saint-Corneille.

Le débat s'engage après ce copieux exposé, en particulier avec l'intervention de M. Carolus-Barré.

2 mars

Jean-Luc FRANÇOIS

*La rose de l'abbaye royale  
Notre-Dame de Lieu-Restauré. Sa conception  
et sa place dans l'art gothique flamboyant.*

Publ. dans *Bull. de la Soc. Hist. de Compiègne*, 1985, t. 29, p. 91-119.

11 mai

Emmanuel LE ROY LADURIE

*La révocation de l'Edit de Nantes*

C'était une séance exceptionnelle, la salle du Conseil municipal, où les chaises s'entassaient, était comble. La Société Historique recevait Emmanuel Le Roy Ladurie, professeur d'Histoire de la civilisation moderne au Collège de France, l'un des principaux représentants de la prestigieuse école historique française.

Traitant de la révocation de l'édit de Nantes, dont on commémore le troisième centenaire, Le Roy Ladurie établit un parallèle avec la « glorieuse révolution » anglaise de 1688.